

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :  
5 avril 2022

Date d'affichage :  
14 avril 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 11 avril le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 avril, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n°28), LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

Mr Jean-Pierre BOISSET, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mr Charles BRAULT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Véronique LYON

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à Pierre DESMARETS, absente jusqu'à la question n°27

Mr Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mr Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Christine PIRES-BEAUNE

Mr Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Rémy BALLET

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Daniel GRENET**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AVRIL 2022**

**QUESTION N° 13**

**OBJET : Parcelle AS 45 : Préservation de la ceinture verte du Centre-ville de Riom : acquisition de parcelle sur le secteur du Chandelier**

**RAPPORTEUR : Anne VEYLAND**

**Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 29 mars 2022 et par la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 31 mars 2022.**

La Commune a l'opportunité d'acquérir une parcelle de Jardin sur le secteur du Chandelier afin d'étendre ses réserves foncières pour le soutien à l'activité de jardinage et de maraichage. Ce faisant, ces transactions participent pleinement aux objectifs de préservation de ces activités traditionnelles sur ces espaces et aux objectifs du Plan Local d'Urbanisme en matière de paysages.

La parcelle AS n°45 d'une surface de 423 m<sup>2</sup> est issue d'une succession dont les ayants-droits ont autorisé la cession au profit de la Commune à un prix de 1 692 € (soit 4€/m<sup>2</sup>).

Après acquisition, elle sera classée dans le domaine privé de la Commune.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- autoriser l'acquisition de la parcelle AS n°45 au prix de 1 692 €
- désigner Maître Fournel-Enjolras pour rédiger les actes de vente,
- classer ces parcelles dans le domaine privé de la Commune,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.  
RIOM, le 11 avril 2022**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**